# REGLEMENT DU CONCOURS FRENCH IOT
# EDITION 2019

## 1. Organisation du concours

La société Docapost IOT, Société par Actions Simplifiées au capital social de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 808 154 181, dont le Siège est sis 45 boulevard Paul Vaillant Couturier - 94200 Ivry sur Seine (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un concours national autour des objets et services connectés intitulé « concours French IOT » du Groupe La Poste (ci-après « le Concours ») du 29 mars au 31 décembre 2019 inclus, dans les conditions définies ci-après.

Le Concours est organisé en partenariat avec 5 partenaires co-sponsors, ALTAREA-COGEDIM, le Fonds Innovation et Recherche de la FHF, MALAKOFF MEDERIC, le groupe RATP, DOCAPOSTE et La Poste Services Courrier Colis, BSCC.

Ce concours reçoit le soutien de partenaires clefs des écosystèmes numériques en territoire (CCI, clusters, French Tech Métropoles, pôles de compétitivité…). La liste de ces partenaires mise à jour régulièrement est disponible sur demande à french-iot@docapost.fr et sur la plateforme d'appel à candidatures https://concours-french-iot.laposte.fr/

Ce Concours est destiné à soutenir l'innovation dans les services connectés en associant start-up, PME innovantes, et grands groupes dans une démarche collaborative.
Il s'agit de :

- Détecter et valoriser des objets et services connectés innovants ;
- Offrir une plus-value dans les usages pour les utilisateurs, en délivrant des services à forte valeur ajoutée combinant objets et services de proximité;
- Créer de la valeur pour tous en accélérant le développement de services connectés associant start-up et grands groupes dans une démarche de co-innovation.

L'ambition : agir localement avec l'appui d'écosystèmes, co-développer des services grands groupes et start-up au niveau national, rayonner à l'international dans l'IoT.

Pour La Poste et les groupes co-sponsors, c'est un vrai dialogue qui est proposé pour apprendre à travailler ensemble et apporter les meilleurs bénéfices à toutes les parties concernées.

## 2. Participation au concours

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Concours est ouvert :

- Aux start-up et PME innovantes ayant une dynamique de start-up :
- Immatriculées en France ou résidant à l'étranger avec un projet de développement en France ;
- Ayant développé une solution connectée (objet et/ou service associé) et au stade de la pré-commercialisation ou commercialisation.

La solution connectée doit s'inscrire dans l'une des 5 thématiques suivantes :

- La thématique **SMART CITY & MOBILITE**

Toutes les solutions destinées aussi bien aux commerces, immobiliers d'entreprises et logements de particuliers, la livraison urbaine, contribuant à la création de la ville de demain : belle, vivante, pratique, connectée et durable.
Illustrations des solutions recherchées pour :
*Les bâtiments*

- *Bâtiments intelligents : connectivité dans les logements, pilotage du logement et des espaces partagés*
- *Application pour faciliter le quotidien*
- *Nouveaux usages des logements : co-living, habitat participatif, lieux de vie innovants*
- *Logement modulable*
- *Sécurité des résidences*
- *Installations innovantes dans les résidences services seniors (chauffage, lumières, cuisine, parties communes*
- *Et toute solution visant à assurer mixité, accession & social, amélioration du confort (l'été)*

*Le développement durable*

- *Système de chauffage/énergie*
- *Smart grids*
- *Gestion des déchets, recyclage et économie circulaire*
- *Réduction de l'impact écologique et bâtiment bas carbone*
- *Gestion des échanges de l'autoconsommation collective*

*L'animation et lien social*

- *Applications de quartier*
- *Animation du territoire*
- *Conciergerie d'entreprises et de logements*
- *Projets intergénérationnels*
- *Animation dans les parties communes*
- *Outils de gestion copropriété : app type syndic pour toutes les questions du client, plateforme de centralisation des demandes, gestion des TMA*
- *Immersion 3D dans le logement*

Illustrations des solutions recherchées pour **la Mobilité** :

- *Stationnement partagé/ location de place de parking*
- *Services facilitant l'intermodalité : Temps de transport/ co-voiturage*
- *Logistique urbaine et services de livraison au service des habitants*
- *Expérience réinventée pour les utilisateurs des transports*
- *Nouvelles mobilités urbaines à faible nuisance et plus économe*
- *Plates-formes de service intermodales*

- La thématique **SANTE**

Tous les dispositifs et solutions connectés pour développer les services dans les établissements de santé (hôpitaux), dans les entreprises, et à distance pour les particuliers dans une perspective de mieux-être, de prévention ou encore de surveillance médicale spécifique.

*Illustrations de solutions :*

- *Services connectés au Carnet de santé digital de La Poste*
- *Prévention, qualité de vie, santé et bien-être, y compris au travail*
- *Télésurveillance des malades chroniques et en sortie d'hôpital*
- *Pré-hospitalisation et post-hospitalisation à domicile*
- *Téléconsultation*
- *E-dépistage et e-coaching*
- *Observance et éducation autour de la santé, nutrition, activité physique*
- *Gestion du parcours de soin et de santé*
- *Deep Tech médicale*
- *Intelligence artificielle appliquée au monde de la santé : médecine prédictive, médecine de précision, médecine de prévention*
- *Aide à la décision (diagnostic et traitement)*
- *Chirurgie assistée par ordinateur*
- *Médecine de précision: prédiction de risque, diagnostic moléculaire, traitements personnalisés*
- *Solutions marketing et numériques au service de la Santé publique*
- *Développement de bâtiments intelligents, pour l'aide à la gestion de workflow des hôpitaux*
- *Traçabilité des parcours de soins et/ou des médicaments*

- La thématique **SERVICES**

Tous les dispositifs et solutions connectés pour accompagner les entreprises au quotidien en apportant un service riche, varié et de qualité, ou pour simplifier la vie de tous les jours des particuliers (famille, enfants, seniors, étudiants,…) par une meilleure expérience client.
Illustration des solutions recherchées pour :

*<u>Les particuliers et les professionnels</u>*

- *Services locaux pouvant être opérés par les facteurs*
- *Solutions permettant d'envoyer le facteur au bon moment pour une intervention ou maintenance*
- *Assistant conversationnel et solutions offrant une meilleure interaction*
- *Passage d'ordre de commandes ou demandes de prestations simplifiées*
- *Relations facilitées avec l'environnement proche (commerces, quartier, ville,…)*
- *Renforcement du lien social*
- *Services à domicile (conciergerie, assistants de gestion, solutions de maintien à domicile, sécurisation de biens,…)*

*<u>Les entreprises et commerçants</u>*

- *Solutions multi-services de proximité*
- *Supervision et reporting des prestations*
- *Assistant Courrier*
- *Expérience clients enrichie ou simplifiée sur sites physiques ou à distance (animation, interaction,…)*
- *Accès et connexion simple à des services*
- *Gestion des réseaux (infrastructures, bâtiments, …) à distance pour une intervention*

- La thématique **DEEP TECH**

Toutes les innovations et nouvelles technologies, fruit des dernières avancées scientifiques contribuant à l'automatisation des process, au développement de l'IA documentaire et

l'enrichissement des documents par la data et ainsi que les innovations autour de la confiance numérique…

Illustrations des solutions recherchées pour :

*L' automatisation par les nouveaux canaux de la relation clients*

- *Chatbots type Messenger,*
- *Assistants vocaux,*
- ***Traitement du langage naturel** (analyse de sentiments, analyse sémantique, …).*

*L'IA Documentaire*

- *Reconnaissance et traitement de documents*
- *Toutes les couches « lexicales, syntaxiques et sémantiques » d'analyse de documents : traitements amont de captation des images, de nettoyage, de reconnaissance, d'extraction etc…*
- *Vérification sémantique pouvant aller à des contrôles de e-réputation sur les réseaux sociaux pour les données nominatives (ou PPE etc.)*

*Document augmenté ou document à data*

- *Toutes les technologies pour accompagner la **transformation documentaire en données** pure, y compris la modification et l'évolution des usages.*

La confiance numérique

- *Toutes les innovations autour de la cyberdéfense, cryptographie*
- *Anonymisation des données*
- *Moyen de paiement dématérialisé et sécurisé*
- *Mécanisme d'authentification sans mot de passe*
- *Blockchain pour la certification des données ou des fichiers*

- La thématique **GOV TECH & CIVIC TECH**

Toutes les solutions contribuant à réinventer les services publics (santé, transport, emploi, éducation, tourisme, sécurité …) pour les rendre plus abordables, plus simples et à améliorer les pratiques démocratiques en replaçant les citoyens au centre de la décision publique.

Illustrations des solutions recherchées :

*Les Gov Tech*

- *Modernisation de l'accueil et du fonctionnement des administrations*
- *Simplification des démarches administratives*
- *IA et apprentissage automatique pour le secteur public*
- *Utilisation plus intelligente des jeux de données publics afin de fournir des services publics plus efficaces et ciblés.*
- *Digitalisation des services*
- *Vote en ligne*
- *Planification urbaine*
- *Gestion du traffic*

Les Civic tech

- *Plateformes participatives et citoyennes*
- *Outils de démocratie participative*

- *Applications collaboratives*
- *Plateforme d'intelligence collective*
- *Budget participatif*
- *Conseil de quartier*
- *Outils pour simplifier les traitements des demandes des citoyens*

Une seule inscription est autorisée par personne morale (ci-après le(s) « Participant(s) ») pendant la durée du Concours. S'il est constaté qu'un Participant a adressé plusieurs candidatures, sa candidature ne sera pas retenue.

L'attribution des dotations par la Société Organisatrice aux personnes morales sélectionnées (ci-après les « Lauréats ») ne doit pas mettre la Société Organisatrice, ses co-sponsors et leurs collaborateurs en situation de conflits d'intérêt avec les Participants. En participant au Concours, les Participants attestent de l'absence de conflit d'intérêt avec la Société Organisatrice, ses co-sponsors et leurs collaborateurs.

Ne peuvent concourir les personnels de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors, les entreprises lauréates French IOT des années précédentes bénéficiant d'ores et déjà de business tests, ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Concours.

## 3. Modalités de participation

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, du présent Règlement du Concours, des décisions prises par la Société Organisatrice relatives au Concours, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi qu'aux lois, règlements et autres normes applicables sur le territoire du Concours. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs de ces règles pourra être privé, à la discrétion de la Société Organisatrice, du droit de participer au Concours, ainsi que, le cas échéant, de la dotation obtenue. La Société Organisatrice se réserve en outre le droit de réclamer au contrevenant tout dommage et intérêt complémentaire.

La participation au Concours s'effectue en remplissant son dossier complet de candidature en ligne sur le https://concours-french-iot.laposte.fr/, et notamment en fournissant les informations suivantes :

1. La fiche d'identité de la société (nom, catégorie, localisation, référent dans l'équipe, N° Siret)
2. Le projet en détail. Il est demandé au Participant de :

   - décrire succinctement son projet, sous la forme d'un pitch écrit de 400 caractères maximum ;
   - indiquer le site web si celui-ci existe ;
   - mettre le lien vers un pitch en vidéo d'une durée maximale de 2 minutes. Il est demandé au Participant de filmer l'équipe présentant la solution, et de partager la vidéo sur la plateforme de candidature en ligne (plus qu'un 'motion design') ;
3. Les réponses au questionnaire proposé pour développer les points suivants :
   - La description de la solution sous l'angle de l'USAGE (quel service rendu, quels bénéfices et pour quelle cible ? quel parcours utilisateur ?)
   - La description de la solution sous l'angle TECHNIQUE (quelles caractéristiques, quel fonctionnement ?)
   - La description du positionnement sous l'angle de l'INNOVATION (en quoi la solution est-elle innovante ? quelles sont les solutions concurrentes ou alternatives ? quels sont les facteurs de différenciation ? d'où vient l'idée ?...)

- Les précisions sur le BUSINESS MODELE envisagé (quels marchés cibles adressables (acheteurs, utilisateurs, pays,…) ? quels types de commercialisation et canaux de distribution ? revenus et coûts ?)
- La maturité du projet
- Les avancées du projet (1ers prospects, clients, investisseurs ou partenaires, recrutement, récompenses obtenues, …)
- L'EQUIPE (quelles ressources internes ? quels partenariats mobilisés pour le succès du projet ?)
- Les SYNERGIES (soutiens en territoires s'ils existent et attentes vis-à-vis du programme French IoT : plus-values recherchées avec les terrains d'expérimentation

4. Tribune libre. La possibilité est laissée d'ajouter des éléments ou arguments complémentaires sous forme de textes ou d'ajouts de documents (slides de présentation, vidéo, business plan, …).

Les informations transmises par les Participants au Concours doivent être exactes, sincères et complètes. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants en leur demandant, le cas échéant, de justifier de l'exactitude desdits renseignements.

Seules les candidatures complètes seront prises en compte. Il est notamment attendu un contenu vidéo permettant de bien comprendre l'activité et le service proposés, et de découvrir tout ou partie de l'équipe (sous forme de pitch plus que de motion design).

# 4. Déroulement du concours

### 4.1 L'ACTE DE CANDIDATURE

Le dépôt des dossiers de candidature se fait uniquement au format dématérialisé à l'adresse suivante : https://concours-french-iot.laposte.fr/. Aucun dossier manuscrit ou encore transmis par un autre canal ne sera accepté.

Le dépôt des dossiers s'effectuera du **29 mars 2019 au 30 avril 2019 minuit**. A compter de cette date, les modifications du dossier de candidature ne seront plus possibles. En revanche, le Participant aura accès à son dossier publié et au statut de sa candidature.

Il est demandé à chaque Participant de **bien sélectionner sa zone géographique d'origine, ainsi que la principale thématique adressée**. Cette information est requise pour les étapes de sélection.

### 4.2 LA SELECTION

La sélection se déroulera du **9 au 19 juin 2019.**
A chacune des étapes de sélection, une notation sera attribuée sur la base de 5 critères :

- La qualité de la SOLUTION (qualité technique du concept, niveau de différenciation par rapport à la concurrence, faisabilité…)
- Le caractère INNOVANT (degré d'innovation ou de rupture, originalité, éventuel effet « waouh »…)
- Le BUSINESS MODELE (marché, qualité du business model, retombées économiques, sociales, environnementales, synergies…)
- Le service rendu ou l'USAGE (utilité potentielle adressée, appétence du marché…)
- L'EQUIPE (compétences, motivation, complémentarité, réseaux…)

La sélection se déroule en 2 temps :

**Une 1ère étape d'évaluation régionale** qui vise à qualifier sur la base des 5 critères précités, chacune des start-up participantes issues de la région. Cette sélection est réalisée par région sur la base de l'évaluation de l'ensemble des dossiers reçus et éligibles (cf. 2.2 conditions de participation au concours) par les représentants du Groupe La Poste et les partenaires experts en territoire. Pour chaque région, la liste des partenaires numériques en territoire est disponible sur demande auprès du représentant en Région ou encore des contacts French IoT (cf. 1. Organisation du concours). Pour le cas particulier des start-up établies à l'étranger, l'évaluation sera réalisée directement par les experts IoT et les experts Métiers de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors.

**Une 2nde étape de sélection** vise à choisir les start-up rejoignant la communauté, et parmi elles, la quinzaine de lauréats finalistes qui accéderont au programme Accélérateur French IoT.
Cette sélection est réalisée par thématique par les décisionnaires de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors sur la base :

- Des évaluations régionales effectuées en étape 1 par les acteurs référents numériques ;
- Des évaluations des expert IoT et Métiers du groupe La Poste et des groupes co-sponsors ;
- De l'appréciation du jury à l'issue d'une session de pitchs des start-up short-listées.

Tout dossier recevant un avis favorable et une note moyenne supérieure à 10/20 intègrera la communauté french IOT. Parmi ces dossiers, ceux recueillant les notes les plus élevées accéderont au programme Accélérateur French IoT dans la limite de 4 à 5 start-up par thématique.

### 4.3 Les membres du jury

Les membres du jury de sélection sont désignés par chacun des groupes co-sponsors pour leurs expertises Innovation, Métiers, Numérique et IoT.
Les membres du jury statuent souverainement. Aucun recours contre leur décision ne pourra être admis quant aux résultats. La composition du jury peut être soumise à modification.

### 4.4 L'annonce des resultats

Les Lauréats seront prévenus par tous moyens d'après les coordonnées transmises par le Participant. Les résultats seront également communiqués sur les pages internet des organisateurs du concours. Tout finaliste ne donnant pas de réponse dans un délai de trois jours ouvrés à compter de l'envoi d'avis de sa sélection finale sera réputé renoncer à celle-ci.

## 5. Dotations

Le concours est doté de deux niveaux de dotations :

**Le niveau 1 : les start-up rejoignant la communauté French IoT** (selon les conditions de sélection telles que définies précédemment). Elles bénéficient des avantages suivants apportés par le Groupe La Poste au travers de son Programme French IOT :

- Une Animation dédiée (newsletters, invitations à des events internes ou externes, autres…)
- L'accès au groupe privé de la communauté French IoT sur les réseaux sociaux
- Les mises en relation avec des BU du groupe La Poste ou des co-sponsors.
- La mise en visibilité et valorisation de la communauté French IoT (notamment sur des events tels que le SIdO, Viva Tech, Lab Postal, …)

**Le niveau 2 : <u>les start-up finalistes</u> accédant au programme Accélérateur**

Elles bénéficient des avantages suivants apportés par le Groupe La Poste au travers de son Programme French IOT :

- La participation au Boot Camp French IoT, formation immersive avec un programme pour avoir la vision 360° de l'entrepreneur
- L'Accompagnement personnalisé avec des sessions et des ateliers sur mesure lors des rdv mensuels des « startuppers days »
- La mise en place d'un pilote avec le groupe La Poste et/ou les groupes co-sponsors
- La participation à un salon en France pour à l'international
- La forte visibilité et la médiatisation

Ces dotations sont intégralement prises en charge par le Groupe La Poste, étant entendu que les projets pilotes sont proposés également par les co-sponsors.

Les start-up finalistes bénéficient de dotations complémentaires apportées par les co-sponsors si leurs solutions sont recevables :

- Mise à disposition d'un terrain d'expérimentation selon critères et maturité de la solution, notamment dans un établissement de santé
- Mobilisation d'experts au besoin pour avoir des conseils (réglementation, expertise métiers, challenge du business plan, des éléments financiers et stratégiques par des collaborateurs qualifiés, …) ;
- Le référencement de la solution et aide au référencement de la solution auprès des centrales d'achats publics pour les start-up en fonction de la viabilité des solutions éprouvée lors des expérimentations.
- L'accès privilégié aux startups pour présenter leur projet auprès du programme de Private Equity, avec MALAKOFF MEDERIC, LA POSTE, … ;
- La possibilité de faire tester des prototypes d'offres, produits ou services, par des collaborateurs volontaires chez MALAKOFF MEDERIC, LA POSTE, …
- Promouvoir, les start-up lors des événements, dans des publications, auprès des clients.

Cette liste n'est pas limitative et ne saurait être considérée comme obligatoire.

La Société Organisatrice et les groupes co-sponsors se réservent toutefois la possibilité, à tout moment, et si les circonstances l'exigeaient, de modifier et remplacer les Offres initialement prévues par d'autres offres d'un niveau équivalent.

L'attribution des dotations récompense les meilleures candidatures au regard des critères énoncés dans le Règlement.
La dotation est confirmée si un accord de partenariat est signé avec la Société Organisatrice au plus tard 1 mois après l'annonce des résultats.
La dotation est nominative et non cessible, et les participants sont informés que la vente, la transmission ou l'échange des dotations sont interdits.
Les dotations non attribuées resteront la propriété des contributeurs.
Les Lauréats s'engagent à faire un usage loyal et conforme aux conditions d'utilisation des dotations.
Les dotations ne peuvent en aucun cas donner lieu de la part des Lauréats à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne peuvent notamment pas donner lieu :

- A la remise de leur contre-valeur en argent,

- A leur remplacement ou échange pour une autre Offre pour quelque cause que ce soit, sauf avec l'accord formel de la Société Organisatrice et de ses co-sponsors ou du fait de l'incapacité des contributeurs à fournir les Dotations aux Lauréats.

## 6. Droit d'accès aux informations nominatives

Les Participants au Concours sont amenés à fournir certaines informations personnelles les concernant. Toutes les informations communiquées par les Participants sont uniquement destinées à la Société Organisatrice et à ses co-sponsors, et resteront confidentielles.
Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et ont notamment pour finalité l'organisation du Concours.
Les données relatives aux Participants inscrits sont hébergées sur la plateforme Yoomap à des fins non commerciales.
Le responsable de traitement au sens de la Loi Informatique et Liberté est la Société Organisatrice.
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants au Concours disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant. Pour l'exercer, les Participants doivent adresser leur demande par écrit, accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité, à : Docapost, 45 boulevard Paul Vaillant Couturier, 94200 Ivry Sur Seine ou à l'adresse french-iot@docapost.fr.

## 7. Propriété intellectuelle

Le Participant garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle du produit ou service présenté dans le cadre du Concours.
Le Participant conserve la propriété pleine et entière de son produit ou service présenté dans le cadre du Concours.
Le Concours ne confère aucune licence à la Société Organisatrice et aux groupes co-sponsors sur le produit ou service du Participant.

Néanmoins, et uniquement dans le cadre de la communication liée au Concours, le Participant autorise la Société Organisatrice à communiquer à la presse et à publier et reproduire sur le site internet du Concours le nom commercial de la personne morale et la ou les marque(s) associée(s) au produit ou service présentés lors du Concours.
Le Participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachée au produit ou Service proposé et tiendra la Société Organisatrice indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.
De nouvelles modalités seront définies entre les lauréats finalistes et la société organisatrice dans le cadre d'un accord de partenariat spécifique dès lors que des pilotes et terrains d'expérimentation seront mis en place.

## 8. Droit à l'image des Participants

Dans le cadre de la communication liée au Concours, chaque Participant autorise, à titre gratuit, la Société Organisatrice, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio…) ainsi que ses présentations du dossier de candidature.
A cet effet, les Participants autorisent la Société Organisatrice, pendant deux (2) ans à compter du dépôt du dossier de candidature à représenter, à reproduire, à diffuser et à exploiter, l'image du

Participant. Sont expressément exclues de la présente autorisation, les informations confidentielles telles que visées à l'article « Confidentialité » ci-après.

## 9. Confidentialité

Dans le cadre du Concours et de la présentation des dossiers, les Participants peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles.
Toutes les personnes ayant accès aux dossiers de candidature s'engagent à traiter ces informations avec la plus grande précaution, et de ne pas les divulguer sans autorisation préalable du participant à la condition que celles-ci aient été préalablement identifiées comme «confidentielles » par le Participant.
Néanmoins, dans le cadre de la communication associée au Concours, l'Organisateur est autorisé

- à communiquer aux médias (médias traditionnels, sites d'informations en ligne, blog et réseaux sociaux) et à publier sur le site internet du Concours, la dénomination sociale de la personne morale, la ou les marque(s) associée(s) au produit ou service présentés lors du Concours, le nom du dossier, le nom des porteurs du dossier de candidature,
- à rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

## 10. Modification / Annulation du Concours

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter ou de prolonger la durée du Concours, et de modifier ou d'annuler ce dernier si les circonstances l'exigent. Les Participants ne pourraient pas remettre en cause cette décision ni engager la responsabilité de la Société organisatrice de ce fait pour un quelconque dommage moral ou financier. Des ajouts ou des modifications au Règlement peuvent être publiés avant ou pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au Règlement.

## 11. Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées par les Participants.
La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou cas fortuit indépendants de sa volonté. La force majeure s'entend de tout évènement irrésistible, imprévisible et extérieur affectant le déroulement du Concours, et notamment les cas de fraude informatique, de virus, d'incendie, d'inondation, de grève… En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice est expressément exclue pour tout préjudice ou dommage indirect intervenu à l'occasion de la participation au Concours, de l'interruption ou de la fin de celui-ci, pour quelque raison que ce soit. Sont notamment considérés comme des dommages indirects tout préjudice découlant de pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle ou de commandes, trouble commercial quelconque, manque à gagner, perte de chance, perte de bénéfice, atteinte à la réputation ou à l'image de marque, pertes de données et de fichiers.
Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site. La Société

Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Concours.
La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Concours présent sur le site à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au site et au Concours qu'il contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs éventuelles conséquences.
La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour que le système de détermination des Lauréats et l'attribution des dotations soit conforme au règlement du présent Concours. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des Lauréats, la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotation annoncé dans le Règlement du Concours.
La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation des Offres attribuées.
La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination des Lauréats. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs.
Toute fraude ou tentative de fraude au Concours par un Participant entrainera l'élimination de ce dernier, et pourra donner lieu à la poursuite, devant les juridictions compétentes, par la Société Organisatrice, des auteurs de ces fraudes.

En tout état de cause, si la responsabilité de la Société Organisatrice venait à être reconnue au titre des présentes par une décision définitive d'une juridiction compétente, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée sera expressément limitée au montant correspondant à la valeur unitaire de la dotation la moins élevée.

## 12. Remboursement des frais de participation et de visualisation du Règlement

La participation au concours étant gratuite, aucun remboursement des frais de quelque type que ce soit ne pourra être demandé par les candidats à l'organisateur du Concours.

## 13. Droit applicable – Différends

Le Règlement et les Conditions Générales sont soumis aux dispositions de la Loi française.
Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent Règlement ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci sera souverainement tranchée par la Société Organisatrice.
Toute contestation relative au Concours ne pourra être prise en charge passé le délai de trente (30) jours calendaires à compter du dernier jour d'ouverture du Concours.
Le Tribunal sera seul compétent pour reconnaitre la validité du présent Règlement.
Tout litige né à l'occasion du Concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal compétent de Paris.

# 14. Contact Organisateur

Docapost IOT
Equipe French IOT
45 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry sur Seine
french-iot@docapost.fr